

En : 06 JUIN 2023

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Panazol.

N° 202300313

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment son article
L.151-46, R.151-36, L.151-2, R.151-12 et L.151-10, 3;
VU la délibération en date du 27 janvier 2023
approuvant le Plan local d'urbanisme de Panazol;
VU l'annexe au règlement d'urbanisme;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du Plan local d'urbanisme de la
commune de Panazol.

ARRÊTÉ

Article 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol sont mises à jour en six
des documents suivants en pièces jointes. La mise à jour consiste en ajout de deux pièces jointes relatives
au règlement d'urbanisme de la commune de Limoges au sein d'un plan annexes (annexes) au règlement d'urbanisme de la commune de Limoges (R.U.) en vigueur au 1er janvier 2023.

Article 2. La mise à jour est effectuée sur les documents mis à la disposition du public à la suite
de l'adoption du règlement d'urbanisme de la commune de Limoges.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Panazol et au siège de Limoges Métropole,
avant sa mise en œuvre.

Fait à Limoges, 19 rue Renaud PAILLOUX, le 06 juin 2023

Le Président,

Guillaume GARNIER

Maire de Panazol
Par délégation
Le Maire-adjoint
Sylvain BOUQUET

Publié le : 06 JUIN 2023

Document communiqué
à la presse
Document communiqué à la presse

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol

1 DOCUMENT - Publié le 8 Juin 2023



ARR_URBA_202300313_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_PANAZOL_DPU.pdf
(.pdf, 417,8 Ko)



TÉLÉCHARGER